



## Aménagement forestier

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BOURG-EN-BRESSE BOIS HENRIOT

Département (s) : 01 - Ain

**2014 - 2033**

Surface cadastrale 19,54 88 ha

Surface retenue pour la gestion 19,55 ha

Altitudes extrêmes : 230m - 240 m

Premier aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes



**NOTE DE PRÉSENTATION**  
**AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BOURG-EN-BRESSE BOIS**  
**HENRIOT**  
**2014 - 2033**

**Le contexte :**

Cette forêt d'environ 20ha appartenant à la Ville de Bourg-en-Bresse est située au Sud du site de loisirs de Bouvent. La forêt communale de Bourg-en-Bresse relève du régime forestier au titre des mesures compensatoires d'extension du site de traitement des déchets de la Tienne.

**Les enjeux principaux de la forêt :**

Le propriétaire souhaite allier les enjeux patrimoniaux locaux du site (fonction paysagère et accueil du public) et la production forestière (bois de chauffage - bois d'œuvre). Ceci dans le respect d'une gestion durable environnementale et de la biodiversité de la faune et la flore du site.

**Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

**Gestion patrimoniale de la forêt tout en préservant la biodiversité et en respectant l'accueil du public.**

- **Traitement en futaie irrégulière** : interventions "douces" dans les peuplements (traitements irréguliers = jardinage) et ceci tout en sécurisant les zones d'activités (sentier de randonnées pédestre et cyclo).  
- **Proposition de deux îlots de sénescence** (5,41ha) pour répondre aux mesures compensatoires de l'extension du site de la Tienne : conservation de vieux bois pour favoriser la biodiversité, et communication sur la préservation des espèces.

**Le programme d'actions prévoit :**

***pour les coupes :***

**Des interventions de jardinage** avec rotation tous les 10 ans.

- ⇒ récolte de bois mûrs
- ⇒ amélioration de la qualité
- ⇒ favoriser l'apparition de semis naturels
- ⇒ sécuriser les équipements d'accueil

***pour les travaux :***

- ⇒ Abattage de bois dangereux à proximité des sentiers de la voie verte et des sentiers de randonnées.
- ⇒ Nouveau tracé du sentier pédestre empierré (coupe d'emprise de la rocade Sud et boucle au Sud du parking).
- ⇒ Prévoir des travaux d'entretien si nécessaire des jeunes semis après coupes.
- ⇒ Mettre en place une nouvelle signalétique des sentiers et communiquer sur les îlots de sénescence

**Bilan prévisionnel**

**Les récoltes en volume seront moyennes (environ 100m<sup>3</sup> par an), pouvant éventuellement être commercialisées. La Ville de Bourg-en-Bresse pourra utiliser une partie des produits pour ses besoins (piquets, rondins, planches). Les recettes nettes après travaux seront nulles, voire très légèrement négatives.**

**Précision sur les frais de garderie de l'ONF**

La forêt du Bois Henriot relève du régime forestier, et à ce titre elle est gérée sous tutelle de l'Office national des Forêts. L'Etat se rémunère pour cette prestation à hauteur de 12% des recettes générées par la gestion forestière (vente de bois, location de droit de chasse, concessions, etc...)

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
<b>Nom de l'aménagement</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BOURG-EN-BRESSE BOIS HENRIOT</b>				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation					
Communes de situation	Bourg en Bresse				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	303- Bresse				
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Premier aménagement				
Période d'application					
	<b>Année début</b>	<b>Année échéance</b>			
	2014	2033			
Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Commune de Bourg en Bresse	F49247C	19,5488			
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale		19,5488			
Surface retenue pour la gestion		19,55			
Surface boisée en début d'aménagement		19,55			
Surface en sylviculture de production		14,14			

**COMMENTAIRES :** Premier aménagement pour cette forêt, qui a un fort potentiel patrimonial par sa richesse d'essences, et par sa situation aux portes de Bourg-en-Bresse et du site fréquenté de Bouvent.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 6,00 ha	faible	moyen 14,00 ha	fort	<b>20,00 ha</b>
Fonction écologique		ordinaire 20,00 ha	reconnu	fort	<b>20,00 ha</b>
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu	fort 20,00 ha	<b>20,00 ha</b>
Protection contre les risques naturels	sans objet 20,00 ha	faible	moyen	fort	<b>20,00 ha</b>

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
---	-------------------

Il n'existe pas d'éléments imposant des mesures particulières : desserte, protection des sols, des eaux de surface, du patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes		minimum	maximum
		230 m	240 m
<b>Unités stationnelles</b>			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1.2	aulnaie-frênaie	1,50 ha	8%
4.3	chênaie-hêtraie-charmaie mésoacidiphile	18,05 ha	92%
TOTAL		19,55 ha	

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Robinier	25%
Chêne sessile	28%
Sapin pectiné	3%
Charme	38%
Aulne	3%
Autres résineux	3%
TOTAL	100%

**COMMENTAIRES :** La description par essence dominante ne rend pas compte de la diversité des essences feuillues et résineuses ( 23 essences ) présentes dans la forêt : qui est un capital de biodiversité.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
glo_GRL	Gaulis et Bas perchis résineux	0,73 ha	4%
fi_BMGB	Peuplement mélangé de bois moyens et gros bois	5,79 ha	30%
fi_PBBM	Peuplement mélangé de petits bois et bois moyens	5,43 ha	28%
fi_RUI	Peuplements très pauvres en réserves	7,60 ha	39%
TOTAL		19,55 ha	

**COMMENTAIRES :** La forêt est à l'heure actuelle assez équilibrée petits bois / bois moyens / gros bois, et à maintenir dans cette proportion.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	14,14 ha	
Hors sylviculture de production	5,41 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>19,55 ha</b>	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	chêne rouvre de qualité	5,25 ha	37,1%		65
Charme		4,14 ha	29,3%		40
Robinier		4,75 ha	33,6%		60
	<b>TOTAL</b>	<b>14,14 ha</b>			

**COMMENTAIRES :** Le Robinier, bien qu'essence non recommandée par le Schéma Régional d'Aménagement, sera maintenu comme essence objectif là où il est installé. Son extension aux peuplements voisins ne sera pas recherchée, mais elle est inévitable à plus long terme. Les travaux de dégagement de semis favoriseront autant que possible les chênes indigènes.

## 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES : sans objet

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		14,14 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		20 m <sup>2</sup> /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre		100 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements			
Indicateurs de renouvellement		cible calculée	valeur observée
Surface terrière		20 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		100 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

COMMENTAIRES : L'objectif de surface terrière d'équilibre de 20 m<sup>2</sup>/ha sera aisément à atteindre, par contre l'objectif de densité de perches de 100/ha sera à surveiller et à acquérir dans les dégagements de semis.

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Par-celle _UG	Division	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à termi-ner en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR) (ha)	Surf. par groupe
Code	Libellé										
ILS	îlot de sénescence	1		2,40 ha		2,40 ha					
IRR	Irrégulier (jardinage)	2		2,10 ha	2,10 ha		12				
JA	Jardinage	3		1,65 ha	1,65 ha		12				
IRR	Irrégulier (jardinage)	4		2,60 ha	2,60 ha		12				
IRR	Irrégulier (jardinage)	5		1,80 ha	1,80 ha		10				
IRR	Irrégulier (jardinage)	6		2,60 ha	2,60 ha		12				
ILS	îlot de sénescence	7		3,40 ha		3,40 ha					
IRR	Irrégulier (jardinage)	8		3,00 ha	3,00 ha		12				
<b>Totaux</b>				19,55 ha	13,75 ha	5,80 ha		0,00	0,00	0,00	

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations <i>volume présumé réalisable</i>
	P <sup>1<sup>re</sup></sup> -UG	Partie d'UG							
2014	5		IRR	1,80 ha	1,80 ha	IRR	futaie irrégulière ROB/CHX/S.P	n	80 m <sup>3</sup>
2015	2		IRR	2,10 ha	2,10 ha	IRR	futaie irrégulière ROB/CHX/S.P	n	100 m <sup>3</sup>
2016	8		IRR	3,00 ha	3,00 ha	IRR	futaie irrégulière CHA	n	140 m <sup>3</sup>
2018	4		IRR	2,60 ha	2,60 ha	IRR	futaie irrégulière CHA/CHX	n	120 m <sup>3</sup>
2020	6		IRR	2,60 ha	2,60 ha	IRR	futaie irrégulière CHA/ROB	n	120 m <sup>3</sup>
2022	3		IRR	1,60 ha	1,60 ha	IRR	futaie irrégulière CHX/ROB	n	80 m <sup>3</sup>
2024	5		IRR	1,80 ha	1,80 ha	IRR	futaie irrégulière CHX/ROB/S.P	n	80 m <sup>3</sup>
2026	2		IRR	2,10 ha	2,10 ha	IRR	futaie irrégulière CHX/ROB/S.P	n	100 m <sup>3</sup>
2028	8		IRR	3,00 ha	3,00 ha	IRR	futaie irrégulière CHA	n	140 m <sup>3</sup>
2030	4		IRR	2,60 ha	2,60 ha	IRR	futaie irrégulière CHA/CHX	n	120 m <sup>3</sup>
2032	6		IRR	2,60 ha	2,60 ha	IRR	futaie irrégulière CHA/ROB	n	120 m <sup>3</sup>

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
sols à engorgement hivernal, très	toutes les parcelles	Exploiter en période sèche, prévoir des cloisonnements

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	110 m <sup>2</sup>	
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 200 m <sup>3</sup>	

**COMMENTAIRES :** Le premier passage en coupe consistera principalement à installer les cloisonnements, et à récolter les gros charmes et robiniers mûrs ("accacias"). Lors du deuxième passage on s'efforcera à maintenir la diversité d'essences présentes, notamment le mélange feuillus/résineux.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Mise en place de cloisonnements, repérage	toutes parcelles	13,7 (sauf 1 et 7)	avant passage en coupe	4 000 €	I
	Passage en dégagement de semis après exploitation	idem	13,7	2 ans après la coupe	13 700 €	I
<b>Total</b>						17 700 €
<b>soit annuellement</b>						885 €/an

\* Investissement ou Entretien

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>te</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien annuel des sentiers et du périmètre (rechargement en gravier, réparation clôtures)	sentiers périmètre	1,6 km 0,7 km		11 000 € 5 000 €	E
<b>Total</b>					
<b>soit annuellement</b>					

\* Investissement ou Entretien

**COMMENTAIRES :** A l'exception de la mise en place des cloisonnements et dégagements de semis, les autres travaux sont proposés à titre optionnel

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	5,41 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	non

COMMENTAIRES :

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

**COMMENTAIRES : Il s'agit du premier aménagement forestier. Toutes les recettes sont réinvesties sur le long terme en travaux sylvicoles. Ils ont pour but d'améliorer la richesse patrimoniale de l'espace forestier.**

# **ETUDE REALISEE PAR :**

**Direction de l'étude et rédaction :**

Frederic DEVAUX

**Etude de terrain et inventaires :**

**Cartographie :** Liliane MERLE

**Rédigé le** 18/08/2014

par

Signé : Le Responsable de l'Unité Territoriale Bugey Bresse Domè  
Frederic DEVAUX

**Vérifié le**

par le resp. aménagement de l'Agence

Signé : Jonathan DION

**Proposé le**

par le directeur d'Agence

Signé : Bernard BONNICI

## **ANNEXES**

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Liste des essences arbustives rencontrées

## **CARTES**

- Situation
- Aménagement
- Essences
- Enjeux
- Unités stationnelles
- Peuplements

**ANNEXE 1****Parcelles cadastrales relevant du régime forestier**

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
				Total =>	21,54 63	
BOURG-EN-BRESSE	CO	48	La Garde	4,53 75	2,54 00	
	CO	69	La Garde	17,00 88	17,00 88	

## **ANNEXE -**

## Programme des coupes avec VPR par UG

	<i>coupes :</i>	<i>total</i>	<i>non condition- nelles</i>	<i>condi- tionnelles</i>
<b><i>surface totale à désigner</i></b>	<b><i>surface terrière totale à récolter :</i></b>			
<b><i>surface peuplements à désigner (1)</i></b>	<b><i>volume total bois fort à récolter :</i></b>			

(1) : les surfaces à désigner plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois.



## ANNEXE -

### Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
					Positif / Neutre / Négatif négligeable / Négatif notable
					Positif / Neutre / Négatif négligeable / Négatif notable
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				oui / non
	L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui / non

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB)

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)

Décisions de l'aménagement dont l'analyse des impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 est différée

## ANNEXE - Analyse des impacts et compatibilité au regard des réglementations visées par l'article L122-8 du CF

### Analyse des impacts des décisions de l'aménagement

Réglementation concernée	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus
					Positif / Neutre / Négatif négligeable / Négatif notable
					Positif / Neutre / Négatif négligeable / Négatif notable

surf.<sup>1</sup> : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt (surface approximative)

surf.<sup>2</sup> : surface impactée par la décision d'aménagement (surface approximative)

### Décisions de l'aménagement dont l'analyse des impacts est différée

Réglementation concernée	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement

surf.<sup>1</sup> : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.<sup>2</sup> : surface susceptible d'être impactée par la décision d'aménagement

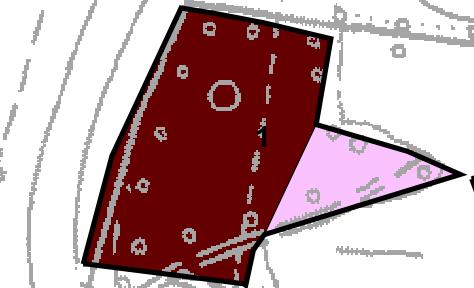
- surface purement indicative en l'absence d'un avant projet détaillé de l'opération

Les opérations prévues dans ce tableau feront l'objet au cas par cas d'une analyse des impacts à soumettre à l'autorité administrative compétente.

# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

## Carte d'aménagement

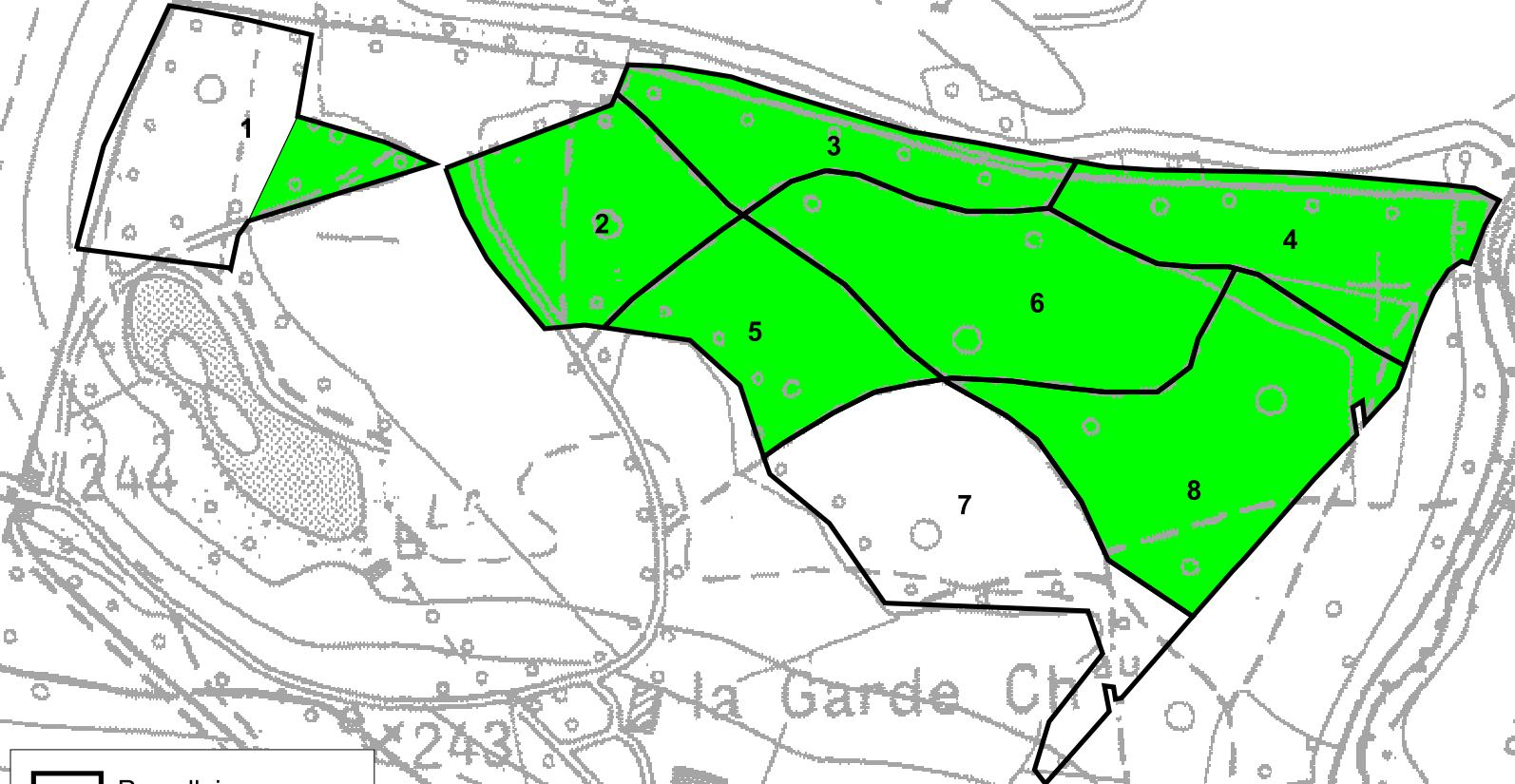
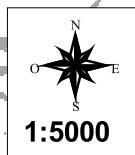
N  
S  
E  
O  
1:5000



- Parcellaire
- Groupe irrégulier
- Groupe îlots de sénescence

# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

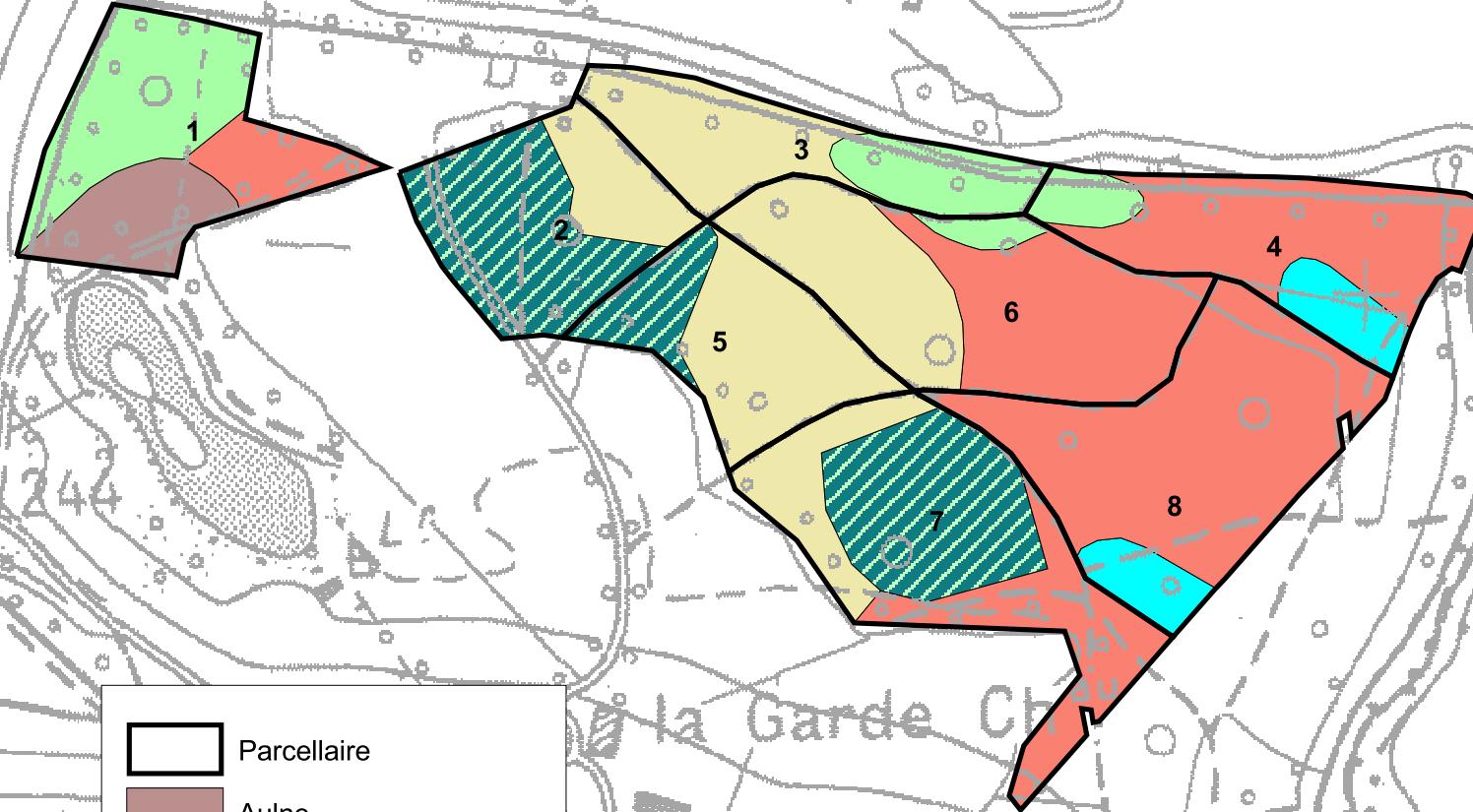
## Carte des enjeux de production



# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

## Carte des essences

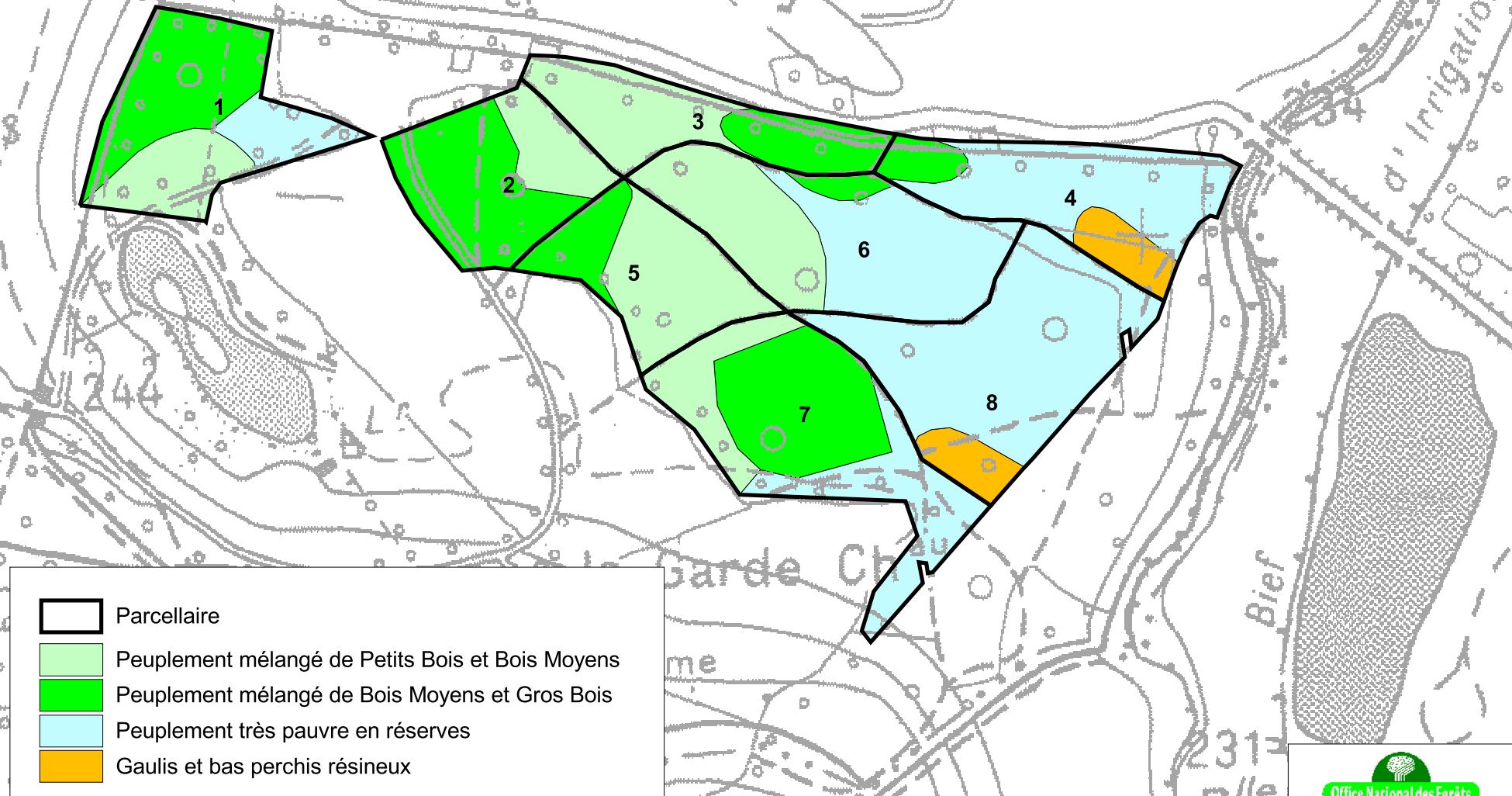
N  
S  
E  
O  
1:5000



# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

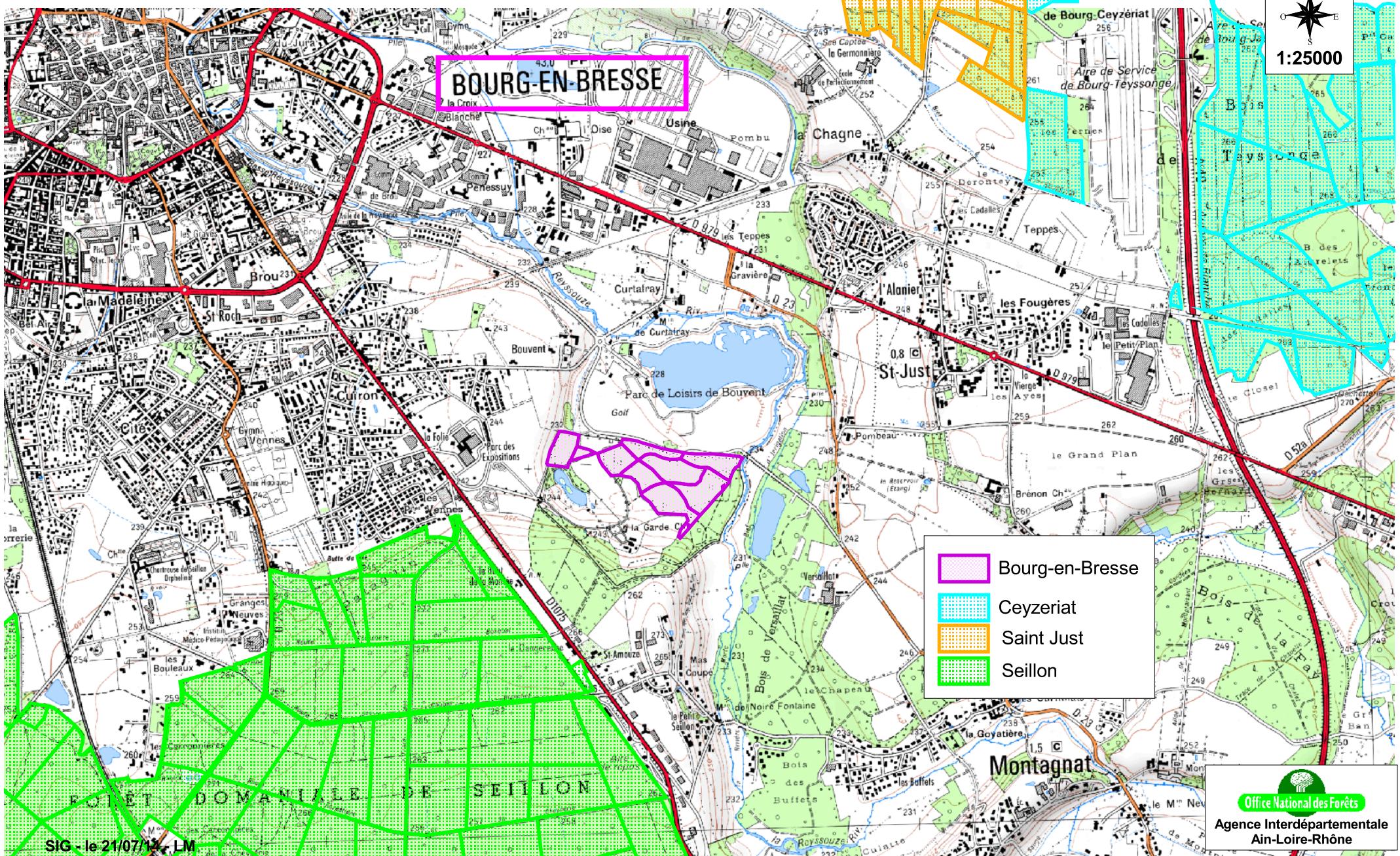
## Carte des peuplements

N  
S  
E  
O  
1:5000



# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

## Carte de situation



# Forêt communale de BOURG EN BRESSE

## Carte des stations

